

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 74

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2
- absents excusés	2

Du vendredi 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Communication du rapport
annuel exercice 2018/2019 de
délégation de Service Public -
Casino de Bourbonne les Bains -
Période du 1er Novembre 2018
au 31 Octobre 2019 inclus**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/09/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 septembre 2020

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Olivier LADRANGEÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Georgette JOB

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'une convention de concession, signée le 12 Octobre 2000 entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Socabo portant sur le casino de Bourbonne les Bains lie les deux parties en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 11 Octobre 2000.

Cette concession a été conclue pour une durée de 18 ans courant à compter de la date de ma première autorisation de jeux intervenue le 7 juin 2004 pour se terminer le 6 juin 2022.

Cette concession porte sur un ensemble immobilier sis 1 Place des Bains situé au centre-ville dans lequel la société Socabo exploite le Casino de Bourbonne les Bains en tant que locataire des lieux. Le groupe JOA a racheté le groupe Émeraude le 1^{er} juillet 2019.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de celui-ci.

Ce rapport qui a été communiqué à la Commune de Bourbonne les Bains le 23 Juin 2020 et dont un exemplaire est joint en annexe doit voir son examen mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2018/2019 de la délégation de service public portant sur la concession du Casino de Bourbonne les Bains et relatif à la période courant du 1^{er} novembre 2018 au 31 Octobre 2019 inclus.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication du rapport annuel 2018/2019 de la délégation de service public portant sur la concession du Casino de Bourbonne les Bains et relatif à la période courant du 1^{er} novembre 2018 au 31 Octobre 2019 inclus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2020

Le Maire


M. André NOIROT